



**AgEcon** SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Evolution du marché et des structures de production porcine

M. Linguenheld

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Linguenheld M. Evolution du marché et des structures de production porcine. In: Économie rurale. N°90, 1971. Economie de la production porcine. pp. 7-13;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1971.2151>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1971\\_num\\_90\\_1\\_2151](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1971_num_90_1_2151)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## Résumé

Depuis 1966 une enquête annuelle auprès des éleveurs de porc permet de suivre pas à pas l'évolution des structures de production dans le secteur « porc ». Sous l'impulsion du Plan de Rationalisation démarré en 1969, l'amélioration des structures de production s'accélère, elle est vraisemblablement aujourd'hui meilleure en France qu'en R.F.A. En outre, les régions Bretagne et Nord présentent maintenant des tailles d'élevage comparables à celles de la Belgique, bien qu'elles soient encore nettement inférieures à la situation des élevages des Pays-Bas ou de Grande-Bretagne. En 1975, plus de 90 % de la production commercialisée devrait être fournie par moins de 50.000 éleveurs de porc.

Pour les besoins du consommateur français en viande de porc, la production indigène est insuffisante, elle ne couvre en moyenne que 85 % de la demande. Le taux de couverture de la consommation par la production n'a pas cessé de se dégrader depuis dix ans. Dans la meilleure des hypothèses, il faudra au moins 10 ans pour retrouver en France une situation d'équilibre ; toutefois l'équilibre sur le plan national dans ce secteur n'est pas obligatoirement souhaitable dans le contexte d'un marché communautaire.

A terme, la lutte pour la protection de la nature et de l'environnement peut être le facteur qui remettra en cause la concentration progressive de la production porcine constatée dans les régions traditionnelles de l'Ouest et du Nord de la France au profit des régions céréalières ou à faible densité de population.

## Abstract

Evolution of the Market and the Structures in the Pork Meat Production - Since 1966, an annual survey among pig breeders relates the evolution of the production structures in the pork meat branch. The Rationalisation Plan, started in 1969, has stimulated the improvement of the production structures so that they are now probably better than in West Germany. Besides, the regions of Bretagne and the North have now reached stock sizes similar to those of Belgium, although still smaller than those of Great Britain or the Netherlands. In 1975, 90 % of the production should be supplied by less than 50.000 pig breeders.

The home production is not sufficient to cover the demand of the French consumers, only to the extent of 85 %. This percentage has been steadily declining for the past decade. In any case, it would take ten years to obtain a balanced situation, which is not necessarily desirable in the hypothesis of a common agricultural market.

In the long run, the pollution problems may change the concentration of pig breeding from the traditional areas of Western and Northern France to cereal-growing or to underpopulated areas.

# ÉVOLUTION DU MARCHÉ ET DES STRUCTURES DE PRODUCTION PORCINE

par M. LINGUENHED - S C E E S

Depuis 1966 une enquête annuelle auprès des élevages de porc permet de suivre pas à pas l'évolution des structures de production dans le secteur « porc ». Sous l'impulsion du Plan de Rationalisation démarré en 1969, l'amélioration des structures de production s'accélère, elle est vraisemblablement aujourd'hui meilleure en France qu'en R.F.A. En outre, les régions Bretagne et Nord présentent maintenant des tailles d'élevage comparables à celles de la Belgique, bien qu'elles soient encore nettement inférieures à la situation des élevages des Pays-Bas ou de Grande-Bretagne. En 1975, plus de 90 % de la production commercialisée devrait être fournie par moins de 50.000 éleveurs de porc.

Pour les besoins du consommateur français en viande de porc, la production indigène est insuffisante, elle ne couvre en moyenne que 85 % de la demande. Le taux de couverture de la consommation par la production n'a pas cessé de se dégrader depuis dix ans. Dans la meilleure des hypothèses, il faudra au moins 10 ans pour retrouver en France une situation d'équilibre ; toutefois l'équilibre sur le plan national dans ce secteur n'est pas obligatoirement souhaitable dans le contexte d'un marché communautaire.

A terme, la lutte pour la protection de la nature et de l'environnement peut être le facteur qui remettra en cause la concentration progressive de la production porcine constatée dans les régions traditionnelles de l'Ouest et du Nord de la France au profit des régions céréalières ou à faible densité de population.

## Evolution of the Market and the Structures in the Pork Meat Production

*Since 1966, an annual survey among pig breeders relates the evolution of the production structures in the pork meat branch. The Rationalisation Plan, started in 1969, has stimulated the improvement of the production structures so that they are now probably better than in West Germany. Besides, the regions of Bretagne and the North have now reached stock sizes similar to those of Belgium, although still smaller than those of Great Britain or the Netherlands. In 1975, 90 % of the production should be supplied by less than 50.000 pig breeders.*

*The home production is not sufficient to cover the demand of the French consumers, only to the extent of 85 %. This percentage has been steadily declining for the past decade. In any case, it would take ten years to obtain a balanced situation, which is not necessarily desirable in the hypothesis of a common agricultural market.*

*In the long run, the pollution problems may change the concentration of pig breeding from the traditional areas of Western and Northern France to cereal-growing or to underpopulated areas.*

En 1969, le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques du Ministère de l'Agriculture, publiait dans sa note Conjoncture (1) les projections 1975-1980 de la production dans le secteur du porc. Deux années se sont écoulées, un Plan de Rationalisation de la production porcine a été mis en place ; ses conclusions ont été reprises dans les options du VI<sup>ème</sup> Plan pour les actions à mener sur la période 1971-1975.

Naturellement, les améliorations escomptées dans le secteur du porc par l'impact du Plan de Rationalisation ne pouvaient pas apparaître déjà en 1970 au niveau du volume final de viande de porc. Il n'est pas possible, en un an, ou même en deux, de modifier un déséquilibre croissant de la production par rapport à la consommation, lorsque ce déséquilibre est l'effet d'une trop lente évolution des structures de production au cours des dix dernières années.

(1) Ministère de l'Agriculture, S.C.E.E.S. - Note de Conjoncture : Production Porcine, n° 52, 15 septembre 1969.

## SITUATION DU MARCHÉ

Dans les comptes de la Nation, la valeur de la production de viande est estimée à 5 347 millions de francs en 1969, soit 30 % de la valeur de la production « bétail sur pied » ou 14 % de la valeur des « produits animaux », ou bien encore 8 % de la branche Agriculture (T. 1). La production porcine est située essentiellement dans les régions de petites agricultures, Ouest, Nord et Massif Central : régions où la production animale représente une part fortement majoritaire (plus de 65 % et parfois plus de 80 %) du produit final global. La part de la production porcine, généralement très faible dans les exploitations de petite taille, augmente régulièrement dans les tranches de taille supérieure pour atteindre un maximum dans les exploitations de 20 à 35 ha (2).

Depuis dix ans, le volume de la production de viande de porc varie entre 1 100 000 et 1 200 000 tonnes, correspondant à l'abattage de 14 à 15 millions d'animaux (T. 2). Un cycle biologique extrêmement court, moins d'un an entre la date de la saillie et la date d'abattage du porc de boucherie, et une grande prolificité de l'espèce porcine (14 porcs par an, par truie adulte) permettent d'obtenir en l'espace de quelques 18 mois des variations de 15 à 20 % du volume de la production. Toutefois, l'existence du fameux « cycle du Porc », périodiquement amorcée ou désarmée par le niveau des prix de commercialisation des porcelets, a entraîné une progression moyenne de la production de seulement 2 % environ depuis 1960.

La consommation de viande de porc en 1970 peut être estimée à 1 391 000 tonnes. Le développement du volume de la consommation est depuis 1962 favorisé par différents facteurs : l'évolution démographique de la France (retours de Français d'Afrique du Nord en 1960-62), le développement constant du nombre de repas pris en collectivité et les multiples applications industrielles de produits transformés à base de viande de porc, le prix de vente au détail du porc frais progressivement plus abordable pour la ménagère que celui des autres viandes, à l'exclusion de la volaille. En effet, en francs courants, les variations de prix à la production ont été, entre 1965 et 1970, de + 18 % pour le bœuf, + 15 % pour le veau, + 18 % pour le mouton, + 9 % pour le porc et + 2 % pour le poulet de chair. Depuis 1962, la consommation augmente dans l'ensemble au taux de 4 % par an, en 1970 elle atteint 30 kg de viande de porc par habitant. Au cours des prochaines années et au moins jusqu'en 1975, la consommation de viande de porc devrait conserver un taux de développement global relativement soutenu, de + 4 % environ par an. Toutefois la consommation de porc par tête d'habitant semble plafonner à 34-35 kg dans les principaux pays producteurs de porc. Les statistiques de l'O.C.D.E. indiquent pour la campagne

1968-1969 la situation suivante : Danemark 34,7 kg, Allemagne Fédérale 33,5 kg, France 26,0 kg, Angleterre 11,8 kg, Italie 7,7 kg et U.S.A. 24,8 kg.

Des constatations précédentes, il ressort que depuis 1963 les besoins français de viande de porc ne sont plus satisfaits par la production indigène (graphique I). Le déficit augmente chaque année, plus ou moins accentué par le déroulement du cycle du porc : en volume 41 000 tonnes en 1965, 206 000 tonnes en 1970. Sur le plan financier, ce déficit correspond à une sortie de devises qui dépasse le milliard de francs en 1969 et en 1970.

Actuellement, la production indigène représente 85 % des besoins nationaux dans le secteur du porc.

Les prix du porc (3), porcelet ou porc de boucherie, présentent des variations saisonnières et cycliques très importantes (T. 3). Fréquemment, la trésorerie de l'éleveur de porcs est mise en difficulté et le financement des investissements doit être mûrement pensé et programmé. La valeur réelle de la viande de porc décroît en moyenne de 1 % chaque année, la rentabilité de l'élevage est constamment liée au gain en productivité de la cellule de production, qui met en œuvre la taille de l'élevage, les souches d'animaux, l'alimentation, la main-d'œuvre et la nature des bâtiments...

Enfin, et c'est là le point fondamental du marché du porc en France, ce marché est devenu communautaire le 1<sup>er</sup> juillet 1967 avec une libération totale des échanges : l'éleveur français n'est plus seul et son marché n'est plus protégé au niveau des frontières nationales.

Dans le Marché Commun à six, la production porcine française représentait 24,6 % en 1968, au deuxième rang derrière celle de l'Allemagne Fédérale avec 46 %. Dans un Marché Commun à dix, la France ne comptera plus que pour 17-18 % de la production totale de l'Europe de l'Ouest (T. 4).

Le règlement de base n° 121 précise le fonctionnement du marché du porc dans tous ses rouages ; les décisions sont prises à Bruxelles tant pour la fixation du prix de base de la future campagne, que pour les mesures de soutien du marché et sa protection vis-à-vis des pays tiers. Depuis quatre ans, le marché du porc est un marché entièrement ouvert à la concurrence entre Etats membres ou entre les régions d'un même Etat : la production se développe librement dans les régions les plus favorisées sur le plan des conditions de production et de la facilité de mise en marché.

A ce jeu, les éleveurs belges et les hollandais ont maintenant la réputation d'être des producteurs efficaces possédant de bonnes souches de reproducteurs, maîtrisant les problèmes de l'alimentation rationnelle et utilisant un très bon réseau commercial. Demain il faudra compter avec les éleveurs danois et anglais, et la taille de leurs élevages de porc (T. 8).

(2) Ministère de l'Agriculture, Statistique Agricole. - Série Etudes, n° 64, mai 1970.

(3) Ministère de l'Agriculture, S.C.E.E.S. - Statistique Agricole - Série Etudes, n° 56.

La Communauté Economique Européenne, même élargie à 10 Etats, a une production suffisante pour couvrir les besoins de la consommation. La synchronisation progressive des cycles de production a déjà entraîné des périodes nettement plus favorables pour la commercialisation des porcs, par exemple, au cours des années 1966 et 1969 ; la commission doit alors veiller et prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tout emballement de la production.

## LES STRUCTURES DE LA PRODUCTION

Les traditions et coutumes concernant l'élevage sur l'exploitation agricole pour les besoins de la consommation familiale, ne permettent qu'une lente modification des structures de la production : la production porcine n'a pas encore échappé à l'agriculture.

Depuis 1966, les enquêtes annuelles par sondage (4) effectuées dans le secteur porc, permettent de suivre le changement des structures de production. Ce changement semble s'accélérer sous l'effet de causes multiples et récentes : diminution de la population agricole, application de la T.V.A. au négoce des animaux vivants en 1968 et recherche impérieuse d'une meilleure productivité de l'élevage devant la concurrence des partenaires de la Communauté.

La diminution du nombre des petites exploitations agricoles, la migration de la population rurale vers les villes, l'attraction exercée sur les ménagères du milieu rural par les supermarchés implantés au chef lieu de canton, sont des causes d'abandon de l'entretien permanent de un ou deux porcs sur l'exploitation.

L'application de la T.V.A. en 1968, a entraîné la disparition du « négociant » en porcs vivants ; avec lui, le petit éleveur de 1 à 4 porcs voit disparaître son banquier. Les maisons de l'alimentation animale, entreprises coopératives ou privées prennent le relais ; mais elles ne peuvent pas s'intéresser longtemps à des élevages de petite taille.

En conséquence la production marginale, cheptel d'appoint pour main-d'œuvre d'appoint, dont le revenu n'est pas essentiel pour l'exploitant, perd du terrain (7 à 8 % par an sur le nombre des élevages) (5). Pourtant cette production concerne encore en 1969, plus de 400 000 élevages qui, par leurs réactions aux variations des prix, entretiennent le développement cyclique de la production porcine (T. 5).

La production porcine en France reste une production de masse : au 1<sup>er</sup> décembre 1969, 728 000 élevages détiennent au moins un porc sur près de 6 700 000 exploitations agricoles. La taille moyenne de l'élevage

est de 14 porcs. Les élevages de 50 porcs et plus (environ 41 000 élevages, 5,8 %) rassemblent plus de 50 % du cheptel, (en moyenne 124 porcs/élevage).

Le secteur du porcelet comptait 315 000 élevages en 1963, 308 000 en 1966 et 250 000 au 1<sup>er</sup> décembre 1969 (taille moyenne de l'élevage : 5 truies). Les élevages de 10 truies et plus sont au nombre de 30 000, représentant 45 % du cheptel reproducteur. Un tiers des élevages sont spécialisés dans la production du porcelet et ne pratiquent pas l'engraissement (T. 6).

La production porcine concerne particulièrement les exploitations agricoles de taille moyenne, de 20 à 30 hectares. En décembre 1969, les exploitations de 10 à 50 ha regroupent 75 % des élevages et 77 % des truies ; à la même époque les chefs d'exploitation de moins de 50 ans possèdent 67 % du cheptel en cours d'engraissement et 71 % des reproducteurs. Par ailleurs, dans l'intervalle de deux enquêtes successives en 1968 et 1969, alors que la conjoncture est satisfaisante pour l'éleveur de porc, les abandons n'ont concerné dans l'ensemble que les chefs d'exploitation ayant plus de 50 ans (10 800 élevages) (T. 7).

Trois régions de programme, la Bretagne (26 %), le Nord (11 %) et le Midi-Pyrénées (8 %) rassemblent près de la moitié du cheptel porcin. Sept départements sont particulièrement intéressés par la production porcine : Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Nord, Pas-de-Calais et Aveyron. Dans toutes les autres régions de France, la production ne cesse de perdre de l'importance au cours des trois dernières années, et plus particulièrement dans les régions céréalières : Picardie, Région parisienne, Centre.

En décembre 1970, la région Bretagne détient vraisemblablement plus du tiers du cheptel national « truie ».

Les transactions sur les porcelets portent sur 60 % des animaux en élevage (près de 8 à 9 millions de têtes). La vente des porcelets en contrat se développe en utilisant de plus en plus, surtout dans le secteur des groupements, le paiement des animaux en fonction du prix de la carcasse.

A l'abattage, la commercialisation des porcs à la viande représente 42 % des ventes en 1969 contre 22 % en 1966. Le secteur S.I.C.A. groupements-coopératives représente approximativement 15 % de la production de porc de boucherie.

## OPTIONS ET AVENIR DE LA PRODUCTION

En 1969-1970, le grand nombre de cellules de production qui constituent autant de centres de décision indépendants, élimine pratiquement toute politique de production concertée sur une base aussi large. L'âpreté de la concurrence et la recherche constante d'une meilleure rentabilité obligent les responsables à définir les

(4) Directive du Conseil 161/67/C.E.E. - Enquête annuelle sur la structure du cheptel porcin.

(5) Statistique Agricole - Série « Etudes », n° 68.

structures des prochaines années : moins de 50 000 éleveurs auront leur place dans le secteur du porc en 1975.

Devant l'inexistence d'un planning d'action des entreprises de l'aval, qui pourraient chercher à s'assurer par contrat une part importante de leur approvisionnement, les Pouvoirs publics ont cru indispensable de promouvoir l'organisation et la rationalisation de l'élevage français. Le premier objectif n'est pas d'augmenter la production mais avant tout de la réorganiser et de la rendre compétitive sur un marché européen par l'intermédiaire d'éleveurs engagés capables d'abaisser de 15 % les coûts de production.

L'article 2 du règlement communautaire autorise des actions en vue d'encourager les initiatives professionnelles permettant de faciliter l'adaptation de l'offre aux exigences du marché par toutes mesures tendant à promouvoir une meilleure organisation de la production et à améliorer la qualité.

Sur le plan national, deux facteurs contradictoires ont dû être pris en compte : d'une part l'aspect social, souhait impératif du syndicalisme agricole et problème du plein emploi dans l'agriculture ; d'autre part l'aspect budgétaire de la contribution publique qui amène à lier subvention et prêt afin de conserver le contrôle du crédit. Le Plan de rationalisation de la production porcine en 1969 avait déjà retenu ces bases d'action. Les options du VI<sup>m</sup>e Plan les reprennent en recommandant de renouveler dans le secteur porc pendant cinq années consécutives le volume de crédits distribués en 1970, soit environ 75 millions de francs.

Ainsi, au cours du VI<sup>m</sup>e Plan, les crédits publics seront réservés aux éleveurs organisés en groupements de producteurs reconnus. Ces éleveurs s'engagent à respecter les programmes de sélection des reproducteurs, la programmation des mises en production de truies, et une discipline de mise en marché. La taille minimum des élevages pouvant recevoir une aide publique est fixée actuellement à 30 truies ou 200 porcs à l'engraissement. Les subventions accordées pour la construction de maternités sont de 40 % du montant des investissements contre 10 % seulement pour les investissements en bâtiments d'engraissement. En 1969-1970, les éleveurs bretons ont bénéficié de plus de la moitié des subventions et prêts distribués, car dans toutes les autres régions, les demandes sont peu nombreuses de la part d'éleveurs de porcs disposés à travailler en groupement.

Fin 1970, le secteur des groupements de producteurs reconnus compte 155 groupements, dont les 20 000 adhérents couvrent approximativement 20 % de la production de porc. Seuls 25 % d'entre eux ont bénéficié des subventions et prêts à taux bonifiés dans le cadre de l'application du Plan de rationalisation.

Des difficultés de commercialisation sont attendues en raison des excédents de production prévus pour 1971 dans la Communauté. Les éleveurs organisés

pourront alors obtenir de leur caisse de péréquation une certaine protection en complément des mesures communautaires retenues à Bruxelles. Les comités économiques régionaux sont chargés d'alimenter les caisses de péréquation des groupements et de contrôler leur bon fonctionnement.

En dehors des groupements, aucun éleveur ne peut actuellement bénéficier de subventions ou même de prêts à taux bonifié ; il en sera vraisemblablement ainsi jusqu'en 1975. Par ce côté restrictif, le Plan de rationalisation peut sembler manquer d'envergure. D'ici 1975, si les échéances budgétaires souhaitées par le Plan sont respectées, on aura modernisé la production au travers de quelques 20 ou 30 000 élevages. Jusque là il paraît impossible de réduire d'une façon importante le déficit annuel de la production qui évoluera entre 200 et 300 000 tonnes. En effet, d'une part les créations ou extensions d'élevages dans le secteur organisé devront compenser la perte de production due aux 400 000 très petits élevages éliminés au cours du VI<sup>m</sup>e Plan ; d'autre part la production de viande de bœuf et de veau ne sera vraisemblablement pas en extension au cours des années 1972-1974, d'où une augmentation probablement très soutenue de la demande en viande de porc.

Le graphique 2 met en évidence l'évolution probable de la production porcine française au cours des dix prochaines années (6). Les hypothèses faites il y a deux ans restent valables. Dans la meilleure des hypothèses, le déficit national en viande de porc ne sera pas sensiblement modifié avant 1975 (T. 8).

Au cours des prochaines années les structures de la production porcine française et sans doute européenne risquent de se modifier sensiblement : les élevages « rationnels », rationalisés par paliers successifs, devront bientôt compter 50 truies ou 500 porcs à l'engrais, peut-être même bien davantage. Déjà en 1970, la taille moyenne de l'élevage de porcs en Grande-Bretagne est de 110 porcs, soit 6 fois celle de l'élevage français (T. 9).

Depuis trois ans, l'élevage porcin en Bretagne se développe à un rythme comparable à celui enregistré en Belgique ou aux Pays-Bas (+ 10 à 15 % par an). Mais produire en Bretagne ne suffira pas ; l'industrie de transformation devra y être renforcée. En effet, si les Belges disposent de 60 millions de consommateurs dans un rayon de 250 km, les produits bretons devront obligatoirement voyager...

Enfin les problèmes de la pollution joueront bientôt un rôle essentiel dans les critères d'implantation des futurs élevages de porcs en Europe. La France, grâce à son étendue géographique, doit en bénéficier à terme. Sans doute l'éleveur de porcs français ou européen viendra alors s'installer dans les régions céréalières françaises, mais très vraisemblablement sous la houlette de firmes multinationales.

(6) Ministère de l'Agriculture, S.C.E.E.S. - Note citée page 1.

Tableau 1 — Valeur de la production de viande de porc 1965-1970

Unité : milliers de francs

COMPTES	1965	1966	1967	1968 (1)	1969 (1)	1970 (1)
Ensemble Secteur						
Agriculture . . . . .	51 643	54 016	58 342	60 752	63 346	71 200 *
Produits Animaux ..	30 566	33 123	34 404	35 463	37 139	39 613 *
Bétail sur pied . . . . .	14 797	16 221	16 331	16 693	17 675	18 833 *
Porc . . . . .	4 775	5 566	5 168	4 893	5 347	5 617 *

(1) Hors T.V.A.  
\* Prévisions.

Source : I.N.S.E.E. - Compte de l'Agriculture

Tableau 2 — Production et consommation indigènes totales

1 000 tonnes nettes  
carcasses sans tête

RUBRIQUES	1955	1960	1965	1969	1970	1971 *
Production (1) . . . . .	931	1 110	1 197	1 105	1 185	1 282
Consommation (2) ..	928	1 044	1 238	1 338	1 391	1 480
Solde . . . . .	+ 3	+ 76	— 41	— 233	— 206	— 202
Approvisionnement 2/1 (en %) . . . . .	100,3	106,3	96,7	83,6	85,2	85,0

\* Prévisions

Source : S.C.E.E.S. - Base - Déclaration des Centres d'Abattage carcasses complètes avec têtes moins 10 %

Tableau 3 — Evolution des prix de la viande de porc

B - C Cotations régionales  
F/Kg net

	1955	1960	1965	1969	1970	1971 *
Francs courants . . . . .	2,68	3,49	3,95	4,61	4,52	4,20
Francs constants . . . Base 100 en 1949 ..	1,85	1,81	1,71	1,71	1,58	1,42

\* Prévisions

Source : S.C.E.E.S.

Tableau 4 — Production indigène brute 1968

Unité : 1 000 tonnes nettes

PAYS	PRODUCTION		
	1 000 T	%	
R. F. A. . . . . .	2 504	46,0	34,8
France . . . . .	1 342	24,6	18,6
Italie . . . . .	528	9,7	7,3
Pays-Bas . . . . .	648	1,9	9,0
Belgique . . . . .	411	7,5	5,7
Luxembourg . . . . .	1,2	0,3	0,1
C.E.E. à six . . . . .	5 445	100,0	(75,5)
Grande-Bretagne . .	836		11,6
Danemark . . . . .	739		10,3
Irlande . . . . .	123		1,7
Norvège . . . . .	62		0,9
C.E.E. à dix . . . . .	7 205		100,0

Source : O.C.D.E.

Tableau 5 — Répartition des exploitations et des porcs selon la taille du troupeau au 1<sup>er</sup>-12-1969

TAILLE DU TROUPEAU (têtes)	Effectifs porcins		Nombre d'exploitations		Moyenne Porcs/Expl.
	1 000 expl.	%	1 000 têtes	%	
1 - 4 . . . . .	429,3	58,9	820,6	7,5	1,9
5 - 19 . . . . .	175,2	24,0	1 783,4	17,4	10,2
20 - 49 . . . . .	82,6	11,3	2 531,6	24,6	30,6
50 et + . . . . .	41,4	5,8	5 139,7	50,5	124,1
Ensemble . . . . .	728,5	100,0	10 275,3	100,0	14,1

Source : S.C.E.E.S. - Statistique Agricole - Série Etudes, n° 68

Tableau 6 — Evolution des élevages de 10 truies et plus, de 1966 à 1970

	AVRIL 1966	DECEMBRE 1968	DECEMBRE 1969	DECEMBRE 1970
Elevage de 10 truies et plus (1 000 expl.)	17,3	20,9	29,4	
Effectif truies (1 000 têtes) . . . . .	272,4	386,9	563,7	
% du total truies . . . . .	24,9	36,0	45,1	

Source : Statistique Agricole, n° 68, p. 43

Tableau 7 — Variation du nombre des élevages de truies selon l'âge du chef d'exploitation entre décembre 1968 et décembre 1969

1 000 exploitations

CRITERE	AGE DU CHEF D'EXPLOITATION				Ensemble
	moins de 35 ans	35-49 ans	50-64 ans	65 ans et plus	
Enquête 1968 . . . . .	26,8	125,8	82,1	21,3	256,0
Enquête 1969 . . . . .	27,5	130,5	77,2	15,4	250,6
Variation absolue . . . . .	+ 0,7	+ 4,7	— 4,9	— 5,9	— 5,4

Source : S.C.E.E.S.

Tableau 8 — Evolution de la production indigène en 1975-1980

Hypothèse forte : la production spécialisée se développe au taux de + 7 % par an

	1969	1970	1975	1980
Production indigène . . . . .	1 105	1 185	1 536	2 070
Consommation . . . . .	1 338	1 390	1 738	2 114
Solde . . . . .	— 233	— 205	— 202	— 44
Taux d'autoapprovisionnement . . . . .	83	85	88	98

Hypothèse faible : la production spécialisée se développe au taux de 4 % par an

	1969	1970	1975 *	1980 *
Production indigène . . . . .	1 105	1 185	1 336	1 563
Consommation . . . . .	1 338	1 390	1 738	2 114
Solde . . . . .	— 233	— 205	— 402	— 551
Taux d'autoapprovisionnement . . . . .	83	85	77	74

Source : S.C.E.E.S. Note 52 du 15-9-1969

Tableau 9 — Evolution de la taille moyenne des élevages de porcs dans les principaux pays producteurs de l'Europe

têtes

ANNEES	FRANCE	R. F. A.	BELGIQUE	PAYS-BAS	DANEMARK	GRANDE-BRETAGNE
1967	11 *	15	26	45	61	76
1968	12	16	28	53	68	85
1969	14	18	34	61	75	95
1970	17	21	45	70	83	110

Source : C.N.C.E. - S.C.E.E.S.